

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022 REGIE DES EAUX GESSIENNES :

- Budget Principal
- Budget Eau Potable
- Budget Assainissement

Les budgets Primitif présentés ci-après seront soumis au vote du Conseil d'Administration postérieurement à l'Approbation du Compte Administratif 2021.

Cette situation a pour conséquence :

- La reprise des résultats antérieurs.
- L'inscription des restes à réaliser
- L'inscription des crédits de report.

Elle permettra ainsi de disposer, à l'issue du vote du Conseil d'Administration, d'une photographie complète des crédits inscrits au titre des différents budgets de la régie.

Actions liées au : Budget Général

Le Budget Général comptabilise les salaires du Personnel ainsi que les charges qui s'y rapportent mais à la demande des services du Trésor Public de Gex, il a été étendu aux charges connexes directement liées à la gestion du Personnel à savoir les frais de formations, les frais de missions et prestations « salaires ».

Le budget a été conçu conformément aux prescriptions du Débat d'Orientations Budgétaires à savoir :

- Une revalorisation de la masse salariale de 2% se répartissant comme suit :
 - 1.4% attribués à tous les agents de la régie.
 - 0.6% accordés aux agents à l'issue des entretiens d'évaluation en fonction du respect des objectifs individuels fixés par les chefs de service.

Les crédits inscrits permettent également de financer :

- La prime de performance intervenant à l'issue des entretiens individuels.
- La prime d'ancienneté accordée aux agents bénéficiant d'une ancienneté minimale de deux années au sein de la régie (2%).
- La valorisation des heures supplémentaires compensée par l'absence de crédits inscrits au compte « Personnel intérimaire ».
- Le paiement des jours de congés non pris et stockés au sein de Comptes Épargne Temps (10 000 €) pour les salariés en faisant la demande et justifiant des conditions de versement.

Il est à noter que le projet de budget intègre également les crédits se rapportant à la restructuration du service « Finances-Clientèle ». Cette thématique a été largement abordée lors de la présentation du D.O.B. Quatre nouveaux salariés vont rejoindre le service afin de compenser le départ de trois membres du service ainsi que la mise en œuvre d'un temps partiel accordé à une chargée clientèle. La charge financière supplémentaire correspond en réalité au recrutement d'un 0.8 « Équivalent Temps Plein », sur une partie de l'année, permettant d'améliorer le fonctionnement du service et notamment le taux de recouvrement des produits. Il est également à noter le départ en retraite du Directeur Administratif et Financier qui nécessitera un « tuilage » de plusieurs mois avec sa remplaçante. Le Compte Épargne Temps important de l'actuel D.A.F. constituera également une charge ponctuelle puisque ce dernier restera présent au sein de l'effectif de la régie durant toute l'année 2022. Cette situation générera un cumul de salaires sur une partie importante de l'année.

I. Dépenses d'exploitation

Elles s'élèvent à 3 478 121 € recouvrant :

- Les salaires, indemnités, primes diverses pour 2 221 620 €.
- Les charges de Sécurité Sociale et prévoyance pour 984 840 € : globalement, cette charge a été calculée sur la base de 44% de la masse globale des salaires.
- La subvention accordée au Comité Social Économique (actions sociales + fonctionnement) : 21 700 €
- Les cotisations obligatoires au titre du 1% logement, 1% formation et la Médecine du Travail : 29 500 €

Le chapitre « Charges Générales » porte sur :

- Le Remboursement à destination de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex pour la mutualisation des services informatique, marché public, patrimoine et communication (100 000 €).
- Les nouvelles charges connexes évoquées ci-dessus : les formations (25 000 €), les frais de mission (6 000 €), les prestations «édition salaires », logiciels paie ou congés payés, abonnements juridiques (25 000 €) et les éventuels frais liés à la publication d'offres d'emploi (1 500 €)
- Les dépenses imprévues représentent une prévision budgétaire de 62 961 euros.

II. Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation de 3 478 122 € sont composées principalement des subventions accordées par les budgets eau potable et assainissement.

Budget eau potable : 1 522 857 € (45%)

Budget assainissement : 1 861 269 €. (55%)

Pour mémoire, les subventions provenant des deux budgets sont en nette augmentation en raison de la reprise d'un excédent antérieur largement plus faible que celui de 2020.

Les recettes d'exploitation intègrent également 60 000 € de remboursements provenant des salariés (tickets restaurant) ou de la C.P.A.M. (arrêt maladie, accident du travail, congés maternité....).

Comme indiqué en propos liminaires, le budget primitif reprend également le résultat de clôture de 2021 pour 33 995 €.

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
	3 385 532	3 478 121
Charges Générales	153 500	157 500
Remboursement de frais	100 000	100 000
Missions	12 000	6 000
Rémunérations diverses	10 000	25 000
Divers	30 000	25 000
Publication	1 500	1 500
Charges de personnel	3 152 032	3 257 660
Salaires (brut)	2 123 926	2 221 620
Charges de S.S. et autres charges	934 500	984 840
Personnel intérimaire	27 000	0
Cotisations CSE	21 500	21 700
Cotisation 1% Logement	19 803	2 000
Cotisations 1% Formations	19 803	22 000
Médecine du Travail, Pharmacie	5 500	5 500
Dépenses Imprévues	80 000	62 961

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
Recettes d'exploitation	3 385 532	3 478 121
Excédent antérieur	265 015	33 995
Atténuation de Charges	41 780	60 000
Remboursement sur rémunérations	41 780	60 000
Subvention d'exploitation	3 078 737	3 384 126
Subventions Budget eau (45%)	1 293 044	1 522 857
Subventions Budget Assainissement (55%)	1 785 693	1 861 269
	GENERAL	
Dépenses		3 478 121
Recettes		3 478 121

Actions liées au : Budget Annexe Eau potable

Le projet de budget eau potable fait apparaître, en termes de dépenses d'exploitation réelles, une grande stabilité par rapport au budget de 2021.

Les montants des dépenses d'investissement, hors provisions, sont également stables avec un niveau financier important marquant notamment la volonté de maintenir un taux de renouvellement du réseau proche de 1.2%.

Les recettes d'investissement et notamment les excédents antérieurs ainsi que les opérations d'ordre (virement de la section d'exploitation et amortissements) permettent de couvrir les dépenses et de s'affranchir d'un recours à l'emprunt.

Il convient de rappeler que le programme de travaux 2 022 ne reprend pas le projet d'interconnexion du champ captant de Pougny : Le présent budget se contentera d'inscrire les dépenses relatives aux études demandées par les services de l'État.

Le détail des opérations de travaux fera l'objet d'une présentation spécifique lors d'une prochaine réunion du Comité Technique Consultatif et du Conseil d'Administration.

I- Dépenses d'exploitation

Elles s'élèvent à 16 477 202 € € se décomposant comme suit :

- **Charges générales – 2 745 200 €** : les crédits inscrits sont proches de ceux de 2021. Les principales dépenses comptabilisées reprennent :

- Les charges d'électricité pour 406 000 €, montant en baisse par rapport à l'année précédente en raison des investissements réalisés principalement sur les pompes plus économes en termes d'énergie.
- Les achats d'eau notamment auprès du SITSE mais également auprès de la commune de Valserhône ou du Syndicat du Plateau des Rousses pour 284 000 €.
- Le recours à la sous-traitance : 389 000 € (Astreintes, nettoyage réservoirs, entretien espaces verts, entretien locaux....). pour la deuxième année consécutive, ce poste évolue à la baisse afin de se caler sur les dépenses réellement constatées.
- Location de matériel : 60 000 €.
- Maintenances diverses : 25 000 € : photocopieur, traceur, portail....
- Assurances : 55 000 €. Il est à noter que les marchés en cours seront échus en fin d'année. Une nouvelle

consultation sera rapidement initiée mais le cabinet assistant la régie dans cette mission laisse présager une augmentation des coûts notamment en raison de fusions de gros groupes d'assurances.

- Charges diverses dont analyses: 45 000 €.

- Acquisition pièces et approvisionnements: 227 000 €.

- Reversement redevance Agence de l'Eau : 380 000 €. Ce poste reste stable par rapport aux prévisions précédentes. Les crédits inscrits en 2022 portent sur les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel au cours de l'année 2021.

Comme indiqué ci-dessus, les crédits inscrits au titre de l'année 2022 sont très proches de ceux de 2021 : le dépassement constaté découle principalement d'un rattrapage fiscal (sans pénalités) puisque les services fiscaux n'ont pas recouvré la Cotisation Foncière Entreprise depuis la création de la régie.

- **Atténuation de produits – 2 592 000 €** : Reversement des redevances « Pollution » et Modernisation à l'Agence de l'Eau. Cette dépense est compensée par une recette du même montant. Les volumes pris en compte sont pour l'eau potable de 6 000 000 m3 et 5 700 000 m3 pour l'assainissement.

- **Autres charge de Gestion courante – 1 992 857 €** : Ce chapitre regroupe :

- Les charges de personnel (salaires et charges) reversées au budget principal pour 1 522 857 €.
- Une charge exceptionnelle relative au financement des travaux de la station de traitement de Balessert (SITSE) pour 350 000 €. Pour mémoire, les crédits inscrits au budget 2021 s'élevaient à 800 000 € et le SITSE a procédé à un recouvrement, au cours de cette même année, à hauteur d'un peu plus de 550 000 €
- les admissions en non-valeur (recettes irrécouvrables) qui seront présentées par le Centre des Finances d'Oyonnax : 120 000 €.

- **Charges financières – 295 802 €** Elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts pour 299 839 € et les intérêts courus et non échus représentent une moins-value de 4 037 €.

Il est à noter que l'évolution de ce chapitre marque la poursuite du désendettement du service.

- **Charges exceptionnelles – 527 303 €** : La régie perçoit 1 centime d'euro par m3 facturé au titre de l'aide internationale. Le montant collecté annuellement est proche des 60 000 €. Les fonds ainsi collectés seront reversés à l'association Hydraulique Sans Frontière afin de financer les prochaines opérations d'aide internationale à intervenir en 2022. Sont concernées la dernière tranche de travaux de Brickaville (Madagascar) et une nouvelle opération à Bas-Monod (Togo).

Cette dernière inscription est financée partiellement par une subvention de l'Agence de l'Eau de 255 900 € inscrite au présent budget.

Le chapitre comptabilise également la somme de 2 000 € au titre des intérêts que pourraient entraîner des retards de paiement des marchés publics.

Enfin, une somme forfaitaire de 70 000 € est inscrite à ce présent budget afin de procéder aux annulations de factures constatées sur exercices antérieurs.

- **Les dotations aux amortissements (3 156 148 €) et le virement à la section d'investissement (5 040 701 €)** composent la capacité à financer les dépenses d'investissement. Il s'agit de deux opérations d'ordre générant une recette d'investissement.

- **Dépenses imprévues** : Elles font l'objet d'une inscription à hauteur de 150 000 € ; Elles permettent de rectifier une absence de crédits à partir d'une simple décision du Président.

II- Recettes d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation sont financées par des recettes de 16 477 202 €.

L'approbation du compte administratif 2021 préalablement au vote du budget primitif permet d'inscrire une reprise de **l'excédent antérieur** à hauteur de 1 919 634 €.

La vente de l'eau (y compris redevances de l'Agence) représente près de 79% des recettes, soit **13 007 970 €**. Conformément aux prescriptions du débat d'orientations budgétaires elles ont été fixées en fonction des paramètres suivants :

- Volume : 6 000 000 m³.
- Redevance Régie : 1.334 € hors taxes (+ 3%).
- Produit attendu au titre des volumes facturés : 6 000 000 X 1.334 € = 8 064 000 €.
- Primes fixes : 37.38 € (+3%)
- Nombre de primes fixes : 56 500.
- Produit attendu au titre des primes fixes : 56 500 X 37.38 = 2 111 970 €
- Redevance Agence de l'Eau Prélèvement : 240 000 € (6 000 000m³ X 0.04 €). Il est à noter que le montant de la recette est inférieur au montant inscrit en dépenses d'exploitation. Ce phénomène s'explique par une volonté de réduire l'enveloppe excédentaire collectée auprès des abonnés.
- Redevance Agence de l'Eau Pollution : 1 624 000 €. (6 000 000 m³ X 0.28 €)
- Redevance modernisation des Réseaux : 810 000 € (5 700 000 X 0.16 €)
- Frais d'accès aux services : 95 000 €
- Facturation branchements publics et compteurs : 450 000 €.

Les autres produits de Gestion courante – 725 900 € regroupent des recettes disparates :

- Les loyers de la Maison de l'Eau : 20 000 €.
- La compensation de l'Agence de l'Eau pour le recouvrement de ses redevances : 10 000 €.
- Le remboursement du budget assainissement au budget eau potable au titre des charges communes (57%) : 430 000 €
- Subvention de l'Agence de l'Eau au titre de l'aide internationale : 255 900 €

Les produits exceptionnels – **278 698 €** correspondant à l'amortissement des subventions. Il s'agit, là aussi, d'une opération d'ordre générant une dépense d'investissement du même montant.

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
	14 944 061	16 477 202
Charges générales	2 700 200	2 745 200
Achats, fournitures, consommables	373 000	448 000
Électricité	502 000	406 000
Achat d'eau SITSE et Divers	330 000	284 000
Études, assurances, entretien	247 000	246 500
Sous-Traitance	426 000	389 000
Location	60 000	60 000
Rémunérations, honoraires, contentieux	366 000	461 200
Redevance Agence de l'eau	380 000	380 000
Impôts et taxes.....	16 200	70 500
Atténuation de charges (Agence de l'Eau)	2 434 000	2 592 000

Charges de gestion courante	2 143 044	1 992 857
Pertes sur créances irrécouvrables	50 000	120 000
Subvention Budget Général (salaires et charges)	1 293 044	1 522 857
Participation Travaux SITSE (41% des travaux)	800 000	350 000
Charges financières	324 769	295 802
Intérêts de la dette	328 628	299 839
I.C.N.E.	-3 859	-4 037
Autres charges financières		
Charges exceptionnelles	444 360	504 494
Coopération décentralisée	372 360	432 494
Annulation titres sur exercice antérieur	70 000	70 000
Charges diverses	2 000	2 000
Dotation aux amortissements	2 741 026	3 156 148
Dépenses imprévues	132 500	150 000
Virement section d'investissement	4 024 162	5 040 701

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
Recettes d'exploitation	14 944 061	16 477 202
Excédent Antérieur	1 151 770	1 919 634
Produits divers de gestion courante	12 633 000	13 552 970
Vente d'eau	9 384 000	10 175 970
Redevance Agence de l'eau Prélèvement	290 000	240 000
Redevance Agence de l'eau Pollution	1 624 000	1 680 000
Redevance Modernisation	810 000	912 000
Facturation Travaux	450 000	450 000
Autre ventes eau (accès au service)	75 000	95 000
Autres produits de gestion courante	811 599	725 900
Loyer Maison de l'Eau	20 000	20 000
Participation Agence de l'eau	10 000	10 000
Remboursement charges communes	380 000	430 000
Recettes diverses		10 000
Subventions Aide Internationale	401 599	255 900
Produits exceptionnels	347 692	278 698
Subventions transférées au résultat	347 692	278 698

III- Dépenses d'Investissement

Le budget 2022 prévoit des dépenses d'investissement à hauteur de 15 829 215 €.

L'amortissement des subventions représente la somme de 278 698 € ; Comme indiqué, ci-dessus, il s'agit d'une opération d'ordre (Recette d'Exploitation/Dépense d'Investissement).

Le remboursement du capital des emprunts d'un montant de 760 035 € constitue la part prépondérante des annuités d'emprunts. Le montant est relativement stable par rapport à 2021 en raison de l'absence de nouveaux emprunts contractualisés au cours de cette même année.

Les immobilisations incorporelles concernent principalement les études éventuelles à mener au cours de l'année pour 100 000 € : Sont inscrites notamment les études relatives à l'interconnexion du champ captant de Pougny. Ce chapitre intègre également des frais d'insertion pour des marchés strictement eau potable (cette charge est comptabilisée au budget assainissement en cas de marché mixte eau-assainissement) et des frais d'acquisition de logiciels pour 10 000 €.

Les immobilisations corporelles représentent une dépense importante par rapport à 2021 soit 1 051 000 €

L'acquisition des terrains situés à proximité de la ressource de Pré Bataillard justifie une inscription de 20 000 € ;

Renouvellement Patrimonial : Émergent, Réseau, ouvrages, clôtures - 430 000 €

- Investissement annuel :(inverseurs de source, Qmètre de sectorisation, Régularisation de Pression, Prélocalisateurs....) – 177 100 €
- Matériel divers : Groupe électrogène, compteurs.... - 374 000 €
- Renouvellement véhicule : 25 000 €
- Matériel informatique et Mobilier : 30 000 €

Les travaux en cours représentent près de 86% des dépenses réelles d'investissement soit 13 596 482 €

Ils concernent :

- Les marchés à bons de commande (Travaux, géolocalisation, contrôles réception...) pour 844 000 €
- Le marché de réalisation des travaux de branchements : 450 000 €.
- Le programme de travaux 2022 dont le détail fera l'objet d'une présentation spécifique lors d'une prochaine réunion : 9 148 665 €. Ce montant intègre les crédits de report (marchés non attribués en 2021) qui antérieurement étaient repris au sein du budget supplémentaire.
- Une opération d'ordre de 170 000€ visant à intégrer les frais d'insertion et d'études au sein du patrimoine de la régie et à rembourser les avances sur Travaux.
- Une provision de 2 983 817 € mobilisable au titre du financement du programme 2023.

Les dépenses imprévues sont budgétisées à hauteur de 30 000 €.

Les Restes à Réaliser tels qu'ils figurent au compte administratif 2021 sont repris à hauteur de 7 455 931 € permettant principalement de financer les marchés en cours et de poursuivre le déploiement de la télé-relève.

IV- Recettes d'Investissement

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par les opérations d'ordre, à savoir :

- **Le virement de la section d'exploitation** pour 5 040 701€
- **L'amortissement des immobilisations** : 3 156 148 €.
- **L'intégration des frais d'insertion et remboursement d'avances**: 170 000€.

Mais également à partir de la reprise des excédents antérieurs :

- **Excédent d'investissement** pour 9 170 486 €
- **Excédent d'exploitation capitalisé** : 3 500 000 €

Les restes à Réaliser Recettes s'élèvent à 2 224 781 € illustrant l'enveloppe des subventions restant à recouvrer.

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
Dépenses d'investissement	18 977 638	15 829 215
Amortissement Subventions	347 692	278 698
Remboursement des emprunts	734 061	760 035
Rst du capital des emprunts et cautions	734 061	760 035
Immobilisations incorporelles	97 000	113 000
Frais d'études	80 000	100 000
Frais d'insertion	2 000	3 000
Achat de logiciels	15 000	10 000
Immobilisations corporelles	762 000	1 051 000
Achat terrains		20 000
Achat matériel spécifique	682 000	976 000
Achat matériel bureau et informatique	15 000	15 000
Matériel de transport	65 000	25 000
Mobilier et divers		15 000
Travaux	16 986 885	13 596 482
Marchés à bons de commande	844 000	844 000
Marché réalisation branchements	450 000	450 000
Programme annuel de travaux	9 524 708	9 148 665
Provisions Travaux structurants	5 848 177	2 983 817
Intégration des frais d'études et d'insertion	320 000	170 000
Dépenses imprévues	50 000	30 000
Restes à Réaliser		7 455 931
Études, Frais insertion		137 450
Matériel (dont télé relève)		874 323
Travaux en cours		6 444 158
Total Dépenses Investissement		23 285 146

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
Recettes d'investissement	23 196 957	21 037 335
Excédent antérieur	6 111 769	9 170 486
Virement section d'exploitation	4 024 162	5 040 701
Amortissements	2 741 026	3 156 148
Emprunts		
Excédent Capitalisé	10 000 000	3 500 000
Autres recettes	320 000	170 000
Restes à Réaliser		2 247 811
Subventions		2 247 811
Total Recettes Investissement		23 285 146

Actions liées au : Budget Annexe Assainissement

Globalement, le montant global des dépenses réelles d'exploitation restent sur un niveau identique à celui de 2021 même si nous constatons un transfert de crédits du chapitre « Charges générales » à destination du chapitre « Charges de Gestion courante ». Les raisons de ce transfert seront explicitées ci-après.

Nous pouvons constater une progression importante de l'autofinancement mais cette progression découle en réalité de l'affectation du résultat antérieur à la section d'exploitation (3 567 236 €) et à une recette exceptionnelle liée à une reprise sur provisions de 250 000 €. La situation mise en exergue l'an passé est confirmée : la couverture des dépenses réelles d'exploitation par les recettes réelles (hors excédent) est bien constatée mais cette situation est fragile et l'augmentation des dépenses ou la diminution des recettes (disparition de la PFAC, pour exemple) auraient des répercussions budgétaires contraignantes.

En matière d'investissement, l'autofinancement conséquent constaté ne permet pas de couvrir la totalité des dépenses. Pour la première fois, depuis la création de la régie, il conviendra, au cours de l'exercice, de procéder à la contractualisation d'un emprunt proche de 1,5 millions d'euros. Cette situation est totalement cohérente par rapport à l'étude prospective et s'explique par un programme de travaux ambitieux intégrant notamment la réhabilitation de la station d'épuration de Saint Jean de Gonville.

Dépenses d'exploitation

Elles s'élèvent à 17 438 188 € dont 10 297 468 € de dépenses réelles. (9 970 093 € en 2021)

Les charges à caractère général d'un montant de 1 684 500 € reprennent les charges directes d'exploitation. Elles diminuent fortement par rapport aux crédits de 2021 qui intégraient une charge exceptionnelle de près de 500 000 € relative au curage de la lagune de Collonges. Le niveau de dépenses de 2022 revient, en réalité, au niveau habituel.

Les principales dépenses sont :

- Les charges d'électricité pour 232 000 €.
- les achats de pièces et produits pour 196 000 €
- La sous-traitance et notamment les opérations d'hydro-curage : 502 000 €. (Montant identique à celui de 2021).
- Le remboursement des charges générales au budget eau potable : 430 000 €
- Les rémunérations diverses : prestations, épandage, contrôles, indemnités de récolte...: 164 000€
- Les locations (Centrifugeuse mobile) : 70 000 €

Les charges de gestion courantes d'un montant de 8 434 861 € représentent 81% des dépenses réelles d'exploitation. Les trois principales dépenses concernent :

- Le traitement des effluents sur les stations d'épuration genevoises pour 6 463 592 € (5 795 287 € en 2021. Les paramètres pris en compte sont les suivants :
- Volume exporté : 4 000 000 m3 (+ 100 000 m3)
- Tarif facturé : 1.615 CHF (1.59 en 2021)
- Taux de change : 1.00 (Taux de change pris en compte en 2021 : 1.07).

-L'attribution d'une subvention au budget Général couvrant les salaires et charges du service assainissement collectif et assainissement non collectif pour 1 861 269 €.

- La participation au traitement des eaux usées sur la station d'épuration du SITSE (Crassier) : 10 000 €
- L'annulation de factures déclarées irrécouvrables : 100 000 €.

Les charges financières reprennent notamment les intérêts d'emprunts pour 22 021 € ; Montant faible consécutif à l'endettement maîtrisé du service.

Les intérêts courus et non échus sont crédités à hauteur de - 914 €.

Les charges exceptionnelles de 87 000 € sont provisionnées dans l'hypothèse de paiement d'intérêts moratoires suite à des retards de paiement (2 000 €) et de la comptabilisation des impayés sur exercices antérieurs (85 000 €).

Les dépenses imprévues sont ramenées de 95 000 € à 70 000 € afin de favoriser la capacité d'autofinancement.

Les dotations aux amortissements (immobilisations) de 3 364 605 € constituent une opération d'ordre générant une recette d'investissement.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 3 776 115 € : Comme indiqué, ci-dessus, cette capacité d'autofinancement progresse fortement en raison notamment d'un excédent antérieur affecté prioritairement à la section d'exploitation.

I- Recettes d'exploitation

Elles permettent d'équilibrer la section d'exploitation à hauteur de 17 438 188 € dont 13 118 840 € de recettes réelles.

Tout comme le budget eau potable, l'approbation du compte administratif préalablement au vote du budget primitif permet d'inscrire une reprise de **l'excédent antérieur** à hauteur de 3 567 236 €.

Près de 97% des recettes réelles sont constituées **des ventes de produits finis** (facturation redevances assainissement et PFAC) soit 12 529 840 € .

Conformément aux prescriptions du débat d'orientations budgétaires elles ont été fixées en fonction des paramètres suivants :

- Volume : 5 700 000 m3.
- Redevance Régie : 1.425 € hors taxes.
- Produit attendu au titre des volumes facturés : 5 700 000 m3 X 1.425 € = 8 122 500 €.
- Primes fixes : 37.24 €
- Nombre de primes fixes : 53 500.
- Produit attendu au titre des primes fixes : 53 500 X 37.24 = 1 992 340 €.
- Redevances SPANC : 25 000 €
- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif : 2 000 000 €.
- Contrôle des branchements : 90 000 €
- Facturation des branchements publics : 300 000 €

Les subventions d'exploitation reprennent les aides versées par l'Agence de l'Eau au titre du bon fonctionnement des stations d'épuration : 65 000 €. Ce montant en baisse depuis plusieurs années illustre le désengagement de l'Agence de l'Eau dans ce domaine de financement.

Les Autres produits de gestion courante de 17 000 € comptabilisent la facturation la compensation de l'Agence de l'Eau au titre du recouvrement de ses redevances pour 10 000 € et 7 000 € de recettes diverses (antennes téléphoniques sur le site de Versonnex).

Les produits exceptionnels portent sur l'amortissement des subventions pour 759 112 €. Elle générera une dépense d'investissement du même montant.

Des provisions ont été constituées ces dernières années afin de couvrir une éventuelle dépréciation du taux de change : Les hypothèses inscrites ci-dessus à hauteur de 1.00/1.00 motivent l'inscription d'une reprise sur provisions à hauteur de 500 000 €. Pour mémoire la provision totale s'élève à 2.8 millions d'euros.

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
Dépenses d'exploitation	13 711 413	17 438 188
Charges à caractère général	2 159 000	1 684 500
Achats, fourniture	167 500	196 000
Électricité	257 000	232 000
Sous-traitance	902 000	502 000
Services extérieurs	170 000	159 000
Autres services extérieurs	242 500	165 500
Remboursement charges communes	420 000	430 000
Charges de gestion courante	7 640 980	8 434 861
Pertes sur créances irrécouvrables	50 000	100 000
Participation au fonct de la STEP Crassier	10 000	10 000
Traitement des effluents sur Suisse	5 795 287	6 463 592
Subvention Budget Principal (Salaires)	1 785 693	1 861 269
Charges financières	23 113	21 107
Charges financières Emprunts	23 987	22 021
ICNE	-874	-914
Autres charges bancaires		
Charges exceptionnelles	52 000	87 000
Dépenses imprévues	95 000	70 000
Dotation aux amortissements	3 165 732	3 364 605
Virement section d'investissement	575 588	3 776 115

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
Recettes d'exploitation	13 711 413	17 438 188
Excédent antérieur	1 174 997	3 567 236
Ventes de Produits	11 655 000	12 529 840
Droits de raccordement	2 000 000	2 000 000
Redevance assainissement	9 240 000	10 114 840
Facturation Contrôle de Branchements	90 000	90 000
Facturation Branchements	300 000	300 000
Redevances SPANC	25 000	25 000
Subventions d'exploitation	120 000	65 000
Prime épuration et aide au bon fonctionnement des STEP	120 000	65 000
Autres Produits de Gestion courante	15 000	17 000
Compensation Agence de l'Eau	10 000	10 000
Produit de participation antenne téléphonique	5 000	7 000
Produits Exceptionnels	746 416	1 259 112
Subventions transférées au résultat	746 416	759 112
Reprise sur provision		500 000

II- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent un montant global de 19 655 909 €

L'Amortissement des subventions constituent une opération d'ordre comme indiqué ci-dessus d'un montant de 759 112 €.

Le remboursement du capital des emprunts d'un montant de 60 993€ illustre également l'endettement faible du service.

Les immobilisations incorporelles de 40 000 € se limitent à la reprise des crédits des études pour 20 000 €, des frais d'insertion relatifs à l'attribution des marchés publics pour 5 000 € et les crédits consacrés à l'achat de logiciels pour 15 000 €

Les immobilisations corporelles de 975 000 € augmentent fortement par rapport à 2021 mais en réalité, l'an passé, a été constituée une provision de 300 000 € pour l'acquisition d'une presse (déshydratation des boues sur la station d'épuration de Divonne les Bains). Le coût de cet équipement estimé à 600 000 € est donc financé sur les deux exercices.

Les crédits concernent également :

- Les acquisitions foncières relatives à la station d'épuration de Saint Jean de Gonville : 50 000 €
- Le renouvellement patrimonial d'un montant de 250 000 €. (Mesures D.O., extinction automatique incendie, ouvrages, émergents...)
- Matériel technique divers : Groupes électrogènes
- Matériel informatique et bureautique : 10 000 €

Le chapitre « Travaux en cours » d'un montant de 7 238 804 € reprend :

- Le programme annuel de travaux pour 5 863 804 € y compris les reports de crédits de 2021. Le détail de ces travaux fera l'objet d'une présentation spécifique lors d'une prochaine réunion.
- Les marchés à bons de commande (travaux, passage caméra, géolocalisation...) : 950 000 €. La maîtrise d'œuvre des premières stations d'épuration (St Jean de Gonville et Péron) est reprise au sein de cette enveloppe globale
- La réalisation des branchements publics : 300 000 €
- Une opération d'ordre visant à intégrer les frais d'insertion et liquider les avances 215 000 €.

Le compte **Travaux pour compte de Tiers** d'un montant de 10 470 000 € permettra :

- de réaliser des travaux d'eaux pluviales au profit de Pays de Gex Agglomération : 300 000 €
- De comptabiliser sur le budget assainissement des travaux concernant le budget eau potable (marchés mixtes y compris télé relève : 10 000 000 €.
- De comptabiliser les dépenses relevant des travaux communaux de Saint Genis-Pouilly (renouvellement du réseau fontaine) : 170 000 €

Ces dépenses seront compensées par une recette du même montant.

Dépenses imprévues : 20 000 euros.

Le chapitre Dépôt et Consignations est crédité à hauteur de 2 000 € afin de permettre l'exportation des sables piégés en entrée de station d'épuration.

Les Restes à Réaliser dépenses de 3 222 789 € permettront de liquider les marchés de travaux en cours et de poursuivre le déploiement de la Télé-relève.

III- Recettes d'investissement

Les recettes globales d'investissement permettent d'équilibrer la section à 20 883 870 €.

Les opérations d'ordre constituent une partie essentielle de ces recettes :

- **Virement de la section d'exploitation** : 3 776 115 €.
- **Intégration des frais d'études et remboursements avances sur Travaux** : 215 000 €
- **Amortissements des immobilisations** : 3 364 605 €.

La Reprise des résultats antérieurs complètent ces opérations d'ordre :

- Excédent d'investissement : 578 706 €
- Excédent d'exploitation capitalisé : 1 000 000 €

Comme indiqué ci-dessus, **les travaux pour compte de Tiers** font l'objet d'une recette compensatrice de 10 470 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement nécessite l'inscription **d'un emprunt** de 1 529 444 €.

Les Restes à réaliser Recettes inscrits au Compte Administratif 2021 représentent la somme de 1 944 825 € ; Il s'agit exclusivement de subventions à recouvrer.

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
Dépenses d'investissement	11 249 737	19 655 909
Amortissement des subventions	746 416	759 112
Rectification encaissement subventions	60 000	
Remboursement des emprunts	59 028	60 993
Capital des emprunts	59 028	60 993
Immobilisations incorporelles	46 000	40 000
Frais d'études	20 000	20 000
Frais d'insertion	10 000	5 000
Logiciel spécifique	16 000	15 000
Immobilisations corporelles	609 375	975 000
Achat de terrains		50 000
Achat véhicule		
Achat matériel bureau et informatique	10 000	10 000
Mobilier		
Matériel spécifique exploitation	599 375	915 000
Télé relève		
Programme travaux	6 106 918	7 328 804
Programme annuel de travaux	4 554 827	5 863 804
programme travaux bâtiments régie		
Réalisation Branchements	300 000	300 000
Marchés à bons de commande	950 000	950 000
Provisions Travaux structurants	2 091	
Intégration frais d'études et de publication	300 000	215 000
Dépenses imprévues	20 000	20 000

Dépôts et Consignations	2 000	2 000
Travaux pour compte de tiers	3 600 000	10 470 000
Restes à Réaliser		3 222 786
Études		12 190
Matériel (dont télé relève)		365 620
Travaux en cours		2 844 976
Total Dépenses Investissement		22 878 695

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
Recettes d'investissement	13 750 742	20 933 870
Excédent antérieur	1 109 422	578 706
Virement section d'exploitation	575 588	3 776 115
Excédent Capitalisé	5 000 000	1 000 000
Autres recettes	300 000	215 000
Opération pour compte de tiers	3 600 000	10 470 000
Amortissements	3 165 732	3 364 605
Emprunts à réaliser		1 529 444
Restes à Réaliser		1 944 825
Subventions		1 944 825
Total Recettes Investissement		22 878 695